Hommage à Simone Veil, grande dame du droit des femmes

écrit par Nicolas F | 30 juin 2017
Paix à Madame Simone Veil, une grande dame des Droits des Femmes s'en va.
Nous veillerons sur ces droits comme sur le lait sur le feu, pour reprendre les paroles d'une autre grande dame, Francoise Giroud.

Simone Veil est décédée vendredi à l'âge de 89 ans

Sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, elle est devenue l'une des rares femmes à occuper un ministère, celui de la Santé, où elle portera la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Simone Veil, ancienne ministre de la Santé, rescapée des camps de la mort pendant la Seconde Guerre mondiale et figure emblématique de la lutte pour les droits des femmes, est décédée vendredi 30 juin à Paris à l'âge de 89 ans, a indiqué sa famille.

Sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, elle est devenue l'une des rares femmes à occuper un ministère, celui de la Santé, où elle portera la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Simone Veil a été l'une des personnalités les plus aimées et les plus respectées de l'histoire politique française. « Elle y fait une très discrète entrée lorsqu'en 1947 Antoine, qu'elle vient d'épouser, rejoint le cabinet de Pierre-Henri Teitgen, vice-président du Conseil. Six ans plus tard, licenciée en droit et diplômée de Sciences Po, elle annonce à son époux qu'elle veut être avocate. Antoine rechigne, elle insiste, finit pourtant par choisir une autre voie : elle est reçue cinquième à l'École de la magistrature », rappelle l'hebdomadaire Le Point.

http://www.atlantico.fr/pepites/simone-veil-est-decedee-vendredi-age-89-ans-3097172.html#xDw60CkEWfIv6b97.99

Note de Christine Tasin

Merci aux anti-avortements primaires de ne pas venir salir sa mémoire sur notre site. Ils pourront aller se défouler sur Le Salon Beige et Boulevard Voltaire où la malheureuse sera sans doute vilipendée post-mortem.

Chaque site de la patriosphère a ses caractéristiques et ses valeurs.

Pour rappel :

http://resistancerepublicaine.com/2016/05/04/non-gabrielle-cluzel-linvasion-musulmane-ne-doit-rien-a-la-contraception-et-a-livg/

http://resistancerepublicaine.com/2016/05/05/non-frederic-pichon-on-ne-peut-pas-mettre-sur-le-meme-plan-ivg-et-regroupement-familial/

Pourquoi certains militants pro-avortement seraient bien inspirés de relire ce que Simone Veil disait vraiment à la tribune de l'Assemblée nationale il y a 40 ans

Il y a 40 ans, Simone Veil avait choisi d'avancer des arguments de santé publique et de mettre en avant la situation de « détresse » des femmes concernées, afin de défendre la loi qu'elle portait. Petit rappel du contexte, de ses tenants et aboutissants.

ujourd'hui il va de soi que l'interruption volontaire de grossesse, autorisée par la Loi dite Veil (à titre provisoire pour cinq ans, rendue définitive en 1979) se comprend comme une liberté fondamentale des femmes. Le « droit de disposer de son corps » pour lequel le mouvement féministe des années 1970 s'est battu. Pour comprendre le discours de Simone Veil, et son argumentaire, il faut le replacer dans son contexte.

A lire : le discours de Simone Veil 26 novembre 1974

Ses arguments sont de deux ordres : le trouble à l'ordre public, l'injustice

- **Le trouble à l'ordre public est patent** : depuis le Manifeste des 343 femmes déclarant avoir avorté, le procès de Bobigny transformé en tribune contre la

loi de 1920, le manifeste des 330 médecins déclarant pratiquer des avortements, l'action du MLAC (créé pour les défendre, mais débordé par la demande, qui organise des « charters » pour les Pays-Bas ou l'Angleterre, le fait de façon publique, organise des avortements publics dans les hôpitaux)… la loi est bafouée, ridiculisée.
L'autorité de l'Etat est défiée. Comme le dit Simone Veil : « « c'est le respect des citoyens pour la loi, et donc l'autorité de l'Etat qui sont mis en cause ». Cet argument s'adresse à la majorité parlementaire, opposée à l'idée de modifier la loi censée punir l'avortement mais qu'il est devenu impossible d'appliquer.

- **L'injustice qu'il faut faire cesser** : l'argument que les féministes ont mis en avant : « la prison pour les pauvres, la Suisse pour les riches » est passé dans l'opinion publique. En France l'argument de l'égalité et de la justice sociale est toujours fort. L'opposition y est particulièrement sensible et Simone Veil a besoin d'elle pour faire passer sa loi.

Il faut y ajouter la notion de détresse et l'argument de santé publique

- **Les médecins, les services sociaux** « fournissent à des femmes en détresse les renseignements susceptibles de faciliter une interruption de grossesse » ; ils s'en sentent contraints « parce qu'en face d'une femme décidée à interrompre sa grossesse, ils savent qu'en refusant leur conseil et leur soutien ils la rejettent dans la solitude et l'angoisse…

http://www.atlantico.fr/decryptage/pourquoi-certains-militants-pro-avortement-seraient-bien-inspires-relire-que-simone-veil-disait-vraiment-tribune-assemblee-1875238.html#573pCZSIOctzxAm2.99